

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2022

Compte-rendu de séance et extraits des délibérations prises

La séance a débuté à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Philippe SOLAZ. Après appel des conseillères et des conseillers, il a constaté que le quorum était atteint et que l'assemblée pouvait délibérer.

Étaient présentes et présents : M. Philippe SOLAZ, Mme Maryvonne HEGUY, M. Joël FRITZ, M. Maurice LOUDET, M. Jean-Louis FOGGIATO, Mme Nicole BOUBEE, M. Éric GARDES, Mme Corinne HAMIDCHA, M. Laurent VASSE, Mme Naïla MIEGEVILLE, Mme Karine MEDOUS, M. Jean-Paul BACOU : soit 13 conseillères et conseillers présentes et présents.

Était absente et représentée : Mme Nadine BAZERQUE qui avait donné une procuration à Mme Maryvonne HEGUY, portant à 14 le nombre de suffrages exprimables.

Était absente excusée : Mme Fabienne LOHOU.

Laurent VASSE a été désigné secrétaire de séance par les conseillères municipales et les conseillers municipaux.

1. Compte rendu de la séance du 10 février 2022

Le compte rendu de la séance a été adopté à l'unanimité.

2. Compte rendu des décisions prises par M. le Maire

- Signature de marchés (*Ces commandes étant passées par M. le Maire ou par les conseillers ayant reçu une délégation de signature en accompagnement de leur délégation de fonction*) :

Nature des travaux / prestation ou des fournitures	Fournisseur	Siège social	Montant HT
Remplacement d'un circulateur d'eau chaude. École élémentaire	MUR FOURTEAU	65300 LANNEMEZAN	480,00 €
Modification d'une installation de chauffage. École maternelle	MUR FOURTEAU	65300 LANNEMEZAN	3 196,80 €
Remplacement d'une porte d'entrée. Appartement T4 Résidence du Village	Menuiseries SANCHEZ	65150 ANERES	2 937,00 €
Diverses réparations sur bâtiments publics	Menuiserie Chopin Hervé	65250 LA BARTHE DE NESTE	1 002,50 €
Fourniture et pose d'une cuisine intégrée Appartement T4 Résidence du Village	Menuiseries SANCHEZ	65150 ANERES	4 536,00 €
Disque diamant de surfacage	WURTH	67000 STRASBOURG	190,00 €

3. Compte de Gestion 2021 dressé par le comptable public. Adoption.

Monsieur le Maire a rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a approuvé le compte de gestion présenté par le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Lannemezan pour l'exercice 2021 et a déclaré qu'il n'appelait ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes d'exécution budgétaire.

Résultats budgétaires de l'exercice

63000 - LA BARTHE DE NESTE

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 505 852,00	2 539 868,00	4 045 720,00
Titres de recette émis (b)	229 858,07	1 457 170,80	1 687 028,87
Réductions de titres (c)		762,22	762,22
Recettes nettes (d = b - c)	229 858,07	1 456 408,58	1 686 266,65
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 505 852,00	2 539 868,00	4 045 720,00
Mandats émis (f)	205 457,05	1 110 369,37	1 315 826,42
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	205 457,05	1 110 369,37	1 315 826,42
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	24 401,02	346 039,21	370 440,23
(h - d) Déficit			

63001 - EAU LA BARTHE DE NESTE

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	248 625,00	335 699,00	584 324,00
Titres de recette émis (b)	195 050,11	331 837,76	526 887,87
Réductions de titres (c)		31,70	31,70
Recettes nettes (d = b - c)	195 050,11	331 806,06	526 856,17
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	248 625,00	335 699,00	584 324,00
Mandats émis (f)	200 051,83	329 621,18	529 673,01
Annulations de mandats (g)		2 098,39	2 098,39
Depenses nettes (h = f - g)	200 051,83	327 522,79	527 574,62
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		4 283,27	
(h - d) Déficit	5 001,72		718,45

63002 - CENTRE DE LOISIRS LA BARTHE

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 623,00	275 670,00	278 293,00
Titres de recette émis (b)	1 423,00	245 698,46	247 121,46
Réductions de titres (c)		4 374,20	4 374,20
Recettes nettes (d = b - c)	1 423,00	241 324,26	242 747,26
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 623,00	275 670,00	278 293,00
Mandats émis (f)	2 413,00	241 324,26	243 737,26
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	2 413,00	241 324,26	243 737,26
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	990,00		990,00

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

63000 - LA BARTHE DE NESTE

Exercice 2021

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-136 541,90		24 401,02		-112 140,88
Fonctionnement	1 226 139,83	149 779,90	346 039,21		1 422 399,14
TOTAL I	1 089 597,93	149 779,90	370 440,23		1 310 258,26
II - Budgets des services à caractère administratif					
63002-CENTRE DE LOISIRS LA BARTHE					
Investissement	92,79		-990,00		-897,21
Fonctionnement	24 671,00				24 671,00
Sous-Total	24 763,79		-990,00		23 773,79
TOTAL II	24 763,79		-990,00		23 773,79
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
63001-EAU LA BARTHE DE NESTE					
Investissement	53 573,77		-5 001,72		48 572,05

4. Compte Administratif 2021. Approbation

A l'unanimité, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur SOLAZ Philippe, Maire, lui a donné acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats Reportés après affectation des résultats		1 076 359,93	136 541,90		136 541,90	1 076 359,93
Opérations de l'exercice	1 110 369,37	1 456 408,58	205 457,05	229 858,07	1 315 826,42	1 686 266,65
Totaux	1 110 369,37	2 532 768,51	341 998,95	229 858,07	1 452 368,32	2 762 626,58
Résultats de Clôture		1 422 399,14	112 140,88			1 310 258,26
Restes à Réaliser			140 625,13		140 625,13	0,00
Totaux Cumulés		1 422 399,14	252 766,01	0,00	252 766,01	1 422 399,14
Résultats Définitifs		1 422 399,14	252 766,01			1 169 633,13
COMPTE ANNEXE SERVICE DES EAUX						
Résultats Reportés après affectation des résultats		20 406,63		53 573,77	0,00	73 980,40
Opérations de l'exercice	327 522,79	331 806,06	200 051,83	195 050,11	527 574,62	526 856,17
Totaux	327 522,79	352 212,69	200 051,83	248 623,88	527 574,62	600 836,57
Résultats de Clôture		24 689,90		48 572,05		73 261,95
Restes à Réaliser			2 180,00		2 180,00	0,00
Totaux Cumulés		24 689,90	2 180,00	48 572,05	2 180,00	73 261,95
Résultats Définitifs		24 689,90		46 392,05		71 081,95
COMPTE ANNEXE CENTRE DE LOISIRS						
Résultats Reportés après affectation des résultats		24 671,00		92,79	0,00	24 763,79
Opérations de l'exercice	241 324,26	241 324,26	2 413,00	1 423,00	243 737,26	242 747,26
Totaux	241 324,26	265 995,26	2 413,00	1 515,79	243 737,26	267 511,05
Résultats de Clôture		24 671,00	897,21			23 773,79
Restes à Réaliser					0,00	0,00
Totaux Cumulés		24 671,00	897,21	0,00	897,21	24 671,00
Résultats Définitifs		24 671,00	897,21			23 773,79
TOTAL DE CLOTURE		1 471 760,04	64 466,04			1 407 294,00
TOTAL AVEC RAR		1 471 760,04	207 271,17			1 264 488,87

Monsieur SOLAZ Philippe, Maire, a quitté la salle pour permettre au Conseil Municipal de voter le compte administratif.

5. Affectation définitive des résultats 2021. Budget Principal et Annexes 2022. Approbation.

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal les résultats d'exécution du compte administratif de l'exercice 2021, conformes au compte de gestion, et demande aux membres présents de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement. A l'unanimité, le Conseil Municipal a pris acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Report excédentaire de 2020 après affectation des résultats	1 076 359,93 €
Résultat excédentaire de 2021	346 039,21 €
Solde des restes à réaliser (le cas échéant)	0,00 €
= Résultat cumulé excédentaire avant affectation	1 422 399,14 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Report déficitaire de 2020	-136 541,90 €
Résultat excédentaire de 2021	24 401,02 €
= solde d'exécution déficitaire	-112 140,88 €
Solde des restes à réaliser (le cas échéant)	-140 625,13 €
= Résultat d'investissement cumulé déficitaire	-252 766,01 €

Le Conseil Municipal décide des affectations suivantes :

Excédent de fonctionnement disponible	1 422 399,14 €
Résorption obligatoire du déficit d'investissement	252 766,01 €
Réserve	
Supplément de fonctionnement disponible	1 169 633,13 €

BUDGET PRINCIPAL - M.57 - INSCRIPTIONS EXERCICE 2022

Ligne 001	Dépenses d'Investissement - Déficit antérieur reporté	112 140,88 €
Compte 1068	Recettes d'Investissement - Excédent de Fonct. Capitalisé	252 766,01 €
chap.21	RAR 2021 - Dépenses d'Investissement	140 625,13 €
chap.	RAR 2021 - Recettes d'Investissement	0,00 €
Ligne 002	Recettes de Fonctionnement - Excédent antérieur reporté	1 169 633,13 €

BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Report excédentaire de 2020	20 406,63 €
Résultat excédentaire de 2021	4 283,27 €
Solde des restes à réaliser (le cas échéant)	0,00 €
= Résultat cumulé excédentaire avant affectation	24 689,90 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Report excédentaire de 2020	53 573,77 €
Résultat déficitaire de 2021	-5 001,72 €
= Solde d'exécution excédentaire	48 572,05 €
Solde des restes à réaliser (le cas échéant)	-2 180,00 €
= Résultat d'investissement cumulé excédentaire	46 392,05 €

Le Conseil Municipal décide des affectations suivantes :

Excédent de fonctionnement disponible	24 689,90 €
Résorption obligatoire du déficit d'investissement	0,00 €
Supplément de fonctionnement disponible	24 689,90 €

BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX - M.49 - INSCRIPTIONS EXERCICE 2022

Ligne 001	Recettes d'Investissement - Excédent antérieur reporté	48 572,05 €
	RAR 2021 - Dépenses d'Investissement	2 180,00 €
	RAR 2021 - Recettes d'Investissement	0,00 €
Compte 1068	Recettes d'Investissement - Excédent de Fonct. Capitalisé	0,00 €
Ligne 002	Recettes de Fonctionnement - Excédent antérieur reporté	24 689,90 €

BUDGET ANNEXE CENTRE DE LOISIRS**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Report excédentaire de 2020	24 671,00 €
Résultat de 2021	0,00 €
Solde des restes à réaliser (le cas échéant)	0,00 €
= Résultat cumulé excédentaire avant affectation	24 671,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Report excédentaire de 2020	92,79 €
Résultat déficitaire de 2021	-990,00 €
= Solde d'exécution excédentaire	-897,21 €
Solde des restes à réaliser (le cas échéant)	0,00 €
= Résultat d'investissement cumulé excédentaire	-897,21 €

Le Conseil Municipal décide des affectations suivantes :

Excédent de fonctionnement disponible	24 671,00 €
Résorption obligatoire du déficit d'investissement	897,21 €
Supplément de fonctionnement disponible	23 773,79 €

BUDGET ANNEXE CLSH - M.57 - INSCRIPTIONS EXERCICE 2022

Ligne 001	Dépenses d'Investissement - Déficit antérieur reporté	897,21 €
	RAR 2021 - Dépenses d'Investissement	0,00 €
	RAR 2021 - Recettes d'Investissement	0,00 €
Compte 1068	Recettes d'Investissement - Excédent de Fonct. Capitalisé	897,21 €
Ligne 002	Recettes de Fonctionnement - Excédent antérieur reporté	23 773,79 €

6. Extension électrique sur le chemin de la chapelle et convention avec l'Association "A MOUR de Chapelle. Approbation opération / conventionnement et autorisation de signature à M. le Maire.

Monsieur le Maire a expliqué qu'il avait été saisi par le représentant de l'association "A MOUR de Chapelle" aux fins de créer une extension électrique du réseau public jusqu'à l'entrée du chemin d'accès à la chapelle de MOUR. Ce dernier a aussi proposé que l'association prenne en charge 50 % du reste à charge de la commune pour cette extension du réseau public d'électricité. Monsieur le Maire a précisé que ce projet pouvait être retenu sur le programme électricité rurale du SDE 65.

L'opération consiste à créer une extension souterraine du réseau public BTA 230/400 (BT S150AL) sur 40 m sur le chemin de la Chapelle.

Le montant de la dépense est évalué à 15 000 € HT (le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65), financé comme suit :

Fonds libres de la commune	9 000 €
Participation SDE	6 000 €
TOTAL	15 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le projet qui lui a été soumis en engageant la commune à garantir la somme de 9 000 € au Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées et a précisé que la contribution définitive de la commune sera déterminée après règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

La participation prévisionnelle de la commune sur ses fonds libres se porte donc à 9 000 €. L'association s'est engagée à participer financièrement à hauteur de 50 % de la participation définitive de la commune. Pour ce faire, Monsieur le Maire a indiqué que le conseil municipal devait l'autoriser à signer la convention afférente à cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le principe de participation financière de l'Association A'MOUR de Chapelle à la réalisation de l'opération extension souterraine du réseau public BTA 230/400 BT S150AL sur 40 m sur le chemin de la Chapelle et autorisé M. le Maire à signer la convention afférente.

9. Questions et informations diverses :

** Budget Primitif 2022 : Examen des perspectives sur les taux de fiscalité intercommunaux et communaux*

Monsieur le Maire a fait part à l'assemblée d'une probable augmentation des taux des taxes de fiscalité locale qui devraient être votés par la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan (CCPL). Il a précisé que les deux conseillers communautaires issus de la commune et siégeant à la commission des finances de la CCPL avaient proposé de ne pas augmenter les taux en préférant plutôt une restitution de compétences aux communes pour financer le nouveau besoin en financement de la CCPL issu essentiellement de la mise en place du centre aquatique intercommunal (600 000 € pour l'année 2022). Arguant qu'il lui semblait impossible de se désolidariser de cette décision communautaire, le besoin en financement étant incontestable au regard du financement nécessaire à la création de cet équipement structurant qui va voir le jour sur le Plateau, il a proposé au conseil municipal de prévoir une baisse des taux communaux de fiscalité locale pour "amortir" cette hausse de l'imposition communautaire sur les budgets des ménages LaBarthais.

Il a précisé qu'outre l'augmentation des taux, l'État avait notifié aux collectivités territoriales une augmentation généralisée et forfaitaire des bases (sur lesquelles s'appliquent ces taux) de 3,4 %.

Il a détaillé que cette double augmentation renchérisait l'imposition globale des redevables LaBarthais de 38 000 € sur leurs bases foncières de propriétés bâties. Le conseil municipal s'est dit favorable à ce que le Maire lui propose un Budget Primitif 2022 qui prévoira une baisse du même montant des ressources fiscales prévisionnelles de la commune issues du vote des taux communaux.

Monsieur le Maire a pris acte et a expliqué que compte tenu des règles légales de liens entre les différents taux, il devra proposer une baisse proportionnelle de tous les taux (Foncier Bâti, Foncier Non bâti, Cotisation Foncière des Entreprises) d'environ 8 %.

En outre, Monsieur le Maire a révélé que suite à des évolutions législatives et à des demandes du SMECTOM, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères va être recalculée pour l'ensemble des communes de la CCPL avec des taux différents selon les zonages de collecte retenus au niveau intercommunal (ces zonages intercommunaux ayant été votés sans l'approbation de la majorité des élus de la commune). La commune de LA BARTHE est la plus lourdement impactée. En effet, l'imposition globale des redevables LaBarthais augmenterait d'environ 31 000 €. Après avoir reçu les explications sur les différentes variations de taux sur les communes, le conseil municipal s'est prononcé en faveur d'un vote CONTRE ces dispositions de la part des élus LaBarthais siégeant à la communauté de communes.

** Budget Primitif 2022 : Examen des priorités d'investissement*

Monsieur le Maire a tout d'abord tenu à insister sur le montant des subventions obtenues pour financer les investissements. Il dépasse les 515 000 €. Il a fait part au conseil municipal que l'enveloppe disponible pour financer les investissements était en cours de définition précise, mais qu'au regard des premières prévisions, elle serait suffisante pour financer les projets prévus et qu'un reliquat serait encore disponible. Après discussion, les conseillers ont demandé de rajouter dans la liste des investissements à prévoir : la création d'un éclairage sur les terrains de tennis municipaux et l'inscription d'une provision budgétaire pour acquérir une parcelle jouxtant le cimetière en vue de son extension qui devrait être nécessaire à moyen terme.

** État d'avancement du projet de "camping nature"*

Monsieur le Maire a signalé que le Permis d'Aménager du "camping nature" porté par la société HUTTOPIA avait été déposé en mairie le 2 mars 2022. Il prévoit la création de 136 emplacements et la création de bâtiments nécessaires au bon fonctionnement du camping pour une emprise au sol de 2500 m² : un bâtiment d'accueil/centre de vie / un espace baignade / un bâtiment séminaire / un atelier/espace technique / deux modules d'hébergements pour le responsable de site et le gardien / un sanitaire modulaire / une station d'épuration pour assurer l'assainissement du camping. L'essentiel des hébergements proposés est constitué par des tentes locatives toiles et bois, et des chalets bois. Ils sont montés sur pilotis afin de limiter les terrassements.

Monsieur le Maire a expliqué que le projet est soumis à une évaluation environnementale et qu'il fera l'objet d'une enquête publique qu'il prescrira prochainement.

** Illuminations de la commune pour les fêtes de fin d'année*

Le conseil Municipal a identifié les modèles qu'il souhaiterait voir poser en remplacement des illuminations qui sont utilisées depuis plus de 20 ans.

** État d'avancement du projet d'aire de jeux*

Monsieur VASSE a expliqué que les premiers fournisseurs avaient été rencontrés et qu'ils devraient remettre à la commune leurs devis. Il a confirmé que le montant prévu pour l'achat des jeux (15 000 €) était conforme aux besoins exprimés par les habitants lors de l'enquête. Il a précisé que les coûts pour les traitements des surfaces et autres aménagements viendraient en complément. Il a expliqué que le groupe de travail préconiserait une surface "amortissante" autour des jeux en copeaux de bois, et que la surface globale de l'aménagement envisagée serait déterminée sur la base des projets présentés qui intégreront les normes de distances entre les jeux et autour des jeux (revêtement amortissant).

Monsieur le Maire a confirmé que les travaux annexes seraient réalisés en régie, par l'équipe technique. En outre, il a dit qu'il faudra confirmer techniquement ce type de revêtement amortissant de surface compte tenu des contraintes liées à la nature du sol qui est non drainant à l'emplacement prévu de l'aire de jeux.

** Mise en ligne du nouveau site internet*

Monsieur le Maire a demandé si les conseillères et les conseillers avaient d'ultimes remarques avant la mise en ligne du nouveau site internet. En l'absence de remarques, il a annoncé que le site serait mis en ligne dans le courant du mois d'avril.

** Demande d'occupation du domaine public par un mécanicien de vélo itinérant*

Monsieur le Maire a souhaité prendre l'avis du conseil municipal sur une demande d'occupation du domaine public par un mécanicien de vélo itinérant à raison d'"une fois par semaine sur la place principale de la ville".

Après discussion, les conseillers ont émis le souhait que l'entrepreneur puisse s'installer sur la place des « quatre vallées » (face à la mairie) le jour du marché (dimanche).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 22 heures



Vu, le Maire
La Barthe-de-Neste, le 31 mars 2022